

PROTOCOLE D'ACCORD

portant sur :

- **la mise en place d'une prime de performance destinée aux salariés quittant GSK en dehors du volontariat dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi de Mayenne en cours d'information / consultation**
- **les mesures prises à l'issue du mouvement social (Semaine du 14/01/2008)**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'établissement Glaxo Wellcome Production de Mayenne ci-dessous nommé établissement GWP de Mayenne représenté par :

- M. Laurent Faboux agissant en qualité de Directeur Industriel
- M. Jean Marc Dussol agissant en qualité de Directeur Ressources Humaines

D'une part,

Et

Les organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement GWP de Mayenne

- La CFDT représentée par M. Didier Garnier en qualité de délégué syndical,
- La CFE/CGC représentée par M. Patrick Frison en qualité de délégué syndical,
- La CFTC représentée par M. André Billet en qualité de délégué syndical

D'autre part,

PF
DG
LF

PREAMBULE

En application du communiqué du Comité d'Etablissement de Mayenne du 12 décembre 2007, la Direction et les Organisations Syndicales ont ouvert les négociations début janvier 2008 sur un dispositif de support de la performance du site de Mayenne au travers de la motivation des salariés qui seront amenés à quitter l'entreprise GSK en dehors du volontariat, pendant la période du projet de réorganisation.

Après négociation entre la Direction et les Organisations Syndicales, il a été convenu ce qui suit :

1. UNE PRIME DE PERFORMANCE

Une prime de performance est mise en place selon les modalités suivantes :

A. CHAMP D'APPLICATION

Le présent protocole est applicable à tout salarié en contrat à durée indéterminée quittant GSK en dehors du volontariat dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi du site GWP de Mayenne en cours d'information/consultation. Sont exclus les salariés qui bénéficieront des mesures de cessation anticipée d'activité.

B. MONTANT

La prime sera d'un montant global maximum de 4 000 € brut.

C. PERIODE

Le présent accord fait suite à l'annonce d'arrêt d'activité du bâtiment de Terras 1. Sa durée est fixée à 15 mois sur une période allant du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2009.
Cet accord n'est pas renouvelable.

D. PERIODICITE

La prime sera attribuée par trimestre échu pour un montant maximum de 800€ brut.

Le versement se fera en :

- Juillet 2008
- Octobre 2008
- Janvier 2009
- Avril 2009
- Juillet 2009

En cas de départ en cours de trimestre, le paiement se fera au prorata du temps de présence, basé sur la performance de la période correspondante.

PF
LD
DC
LF
AP

E. CRITERES DE PERFORMANCES

Chacun des critères sera évalué trimestriellement et séparément avec un poids équivalent (soit 25% chacun).

1) **Productivité** (milliers de boîtes produites / effectif total en cumul annuel mobile)

| | |
|----------------|------|
| > 206 | 100% |
| > 201 et ≤ 206 | 75% |
| > 196 et ≤ 201 | 50% |
| > 191 et ≤ 196 | 25% |
| < 196 | 0% |

2) **Conformance index** (indicateur qualité en place) excluant les lots de validation des nouveaux produits et les causes externes au site (MP contaminées)

| | |
|-------------|------|
| ≤ 70 | 100% |
| de 71 à 80 | 75% |
| de 81 à 90 | 50% |
| de 91 à 100 | 25% |
| ≥ 100 | 0% |

3) **Ruptures** (nombre de jours de ruptures imputables au site)

| | |
|--------------|------|
| 0 | 100% |
| ≤ 2 | 75% |
| entre 3 et 5 | 50% |
| entre 6 et 7 | 25% |
| > 7 | 0% |

4) **Reportable Injury & Incident Rate** (indicateur Groupe Sécurité)

| | |
|------------------|------|
| ≤ 0.91 | 100% |
| > 0.91 et ≤ 0.96 | 75% |
| > 0.96 et ≤ 1.01 | 50% |
| > 1.01 et ≤ 1.06 | 25% |
| > 1.06 | 0% |

F. COMMISSION DE SUIVI

La commission d'Intéressement, issue du Comité d'Etablissement, sera en charge du suivi des critères de performance et de la bonne application de la prime de performance ci-dessus mentionnée.

La commission de suivi se réunira chaque trimestre pendant toute la durée du présent accord.

La commission de suivi se réserve le droit d'avoir recours à un expert afin d'apporter son éclairage ou arbitrage sur le suivi de l'application de la prime de performance.

RF
to
de
LF
AF

2. AUTRES MESURES

Suite au conflit social de la semaine du 14 janvier 2008, des mesures particulières ont été prises, à savoir :

A. JOURS DE GREVE

La possibilité est offerte aux salariés grévistes de compenser les jours complets de grève de la semaine du 14 janvier 2008, par des jours modulations (CMO - CMS), jours Compte Epargne Temps (CET), jour JP Garnier (JSB), jours pour renoncement aux primes (C13) ou congés payés (CPN).

Les salariés devront signaler la répartition de ces jours avant le 5 février 2008 auprès de leurs correspondants Equatis.

Pour les cas particuliers, une solution individuelle sera étudiée entre le salarié, le manager et les Ressources Humaines.

B. LE SAMEDI 19 JANVIER 2008

A titre exceptionnel, il est convenu de considérer le samedi 19 janvier 2008 comme un 6^{ème} jour travaillé pour les salariés sollicités, conformément à l'avenant n°4 de l'accord Aménagement du Temps de Travail du 19 mai 2000 du site de Mayenne.

C. CELLULE D'ECOUTE PSYCHOLOGIQUE

Une cellule d'écoute psychologique sera mise en place dès avis définitif du Comité d'Etablissement de Mayenne et du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de Mayenne afin d'accompagner et soutenir les salariés qui en exprimeront le besoin.

Les modalités de mise en œuvre de cette cellule psychologique feront l'objet d'une communication à l'ensemble des salariés.

RF DG
to LF

3. FORMALITES DE PUBLICATION ET DE DEPOT

Six exemplaires du présent accord seront déposés sur l'initiative de la DRH auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de La Mayenne et un exemplaire sera remis au secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes de La Mayenne conformément aux dispositions légales.

Fait à Mayenne,
Le 30 janvier 2008

En 6 exemplaires

Pour la Direction

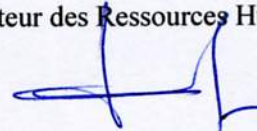
Laurent FABOUX

Directeur Industriel



Jean Marc DUSSOL

Directeur des Ressources Humaines

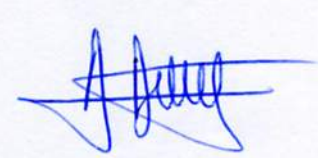


Pour les Organisations Syndicales

CFDT représentée par Didier GARNIER

CFE/CGC représentée par Patrick FRISON

CFTC représentée par André BILLET



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| PREAMBULE..... | 2 |
| 1. UNE PRIME DE PERFORMANCE..... | 2 |
| A. CHAMP D'APPLICATION :..... | 2 |
| B. MONTANT..... | 2 |
| C. PERIODE..... | 2 |
| D. PERIODICITE | 2 |
| E. CRITERES DE PERFORMANCES | 3 |
| F. COMMISSION DE SUIVI..... | 3 |
| 2. AUTRES MESURES | 4 |
| A. JOURS DE GREVE..... | 4 |
| B. LE SAMEDI 19 JANVIER 2008..... | 4 |
| C. CELLULE D'ECOUTE PSYCHOLOGIQUE | 4 |
| 3. FORMALITES DE PUBLICATION ET DE DEPOT..... | 5 |

F 94 H
↓ H